



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

| | |
|-----------------|---|
| Présents : | M. Raoul FLOREZ, Président Mme. Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général |
| | Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Jordane FONTAINE, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB. |
| Excusés : | M. Nicolas HAFNER |
| Procès-verbal : | M. Fabrice LOSEGO |

M. le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017
2. Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2018
3. Décision de l'Assemblée générale de l'Associatoin des communes genevoises relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)
4. Révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan n° 2016-01
5. Propositions et questions individuelles
6. Communications de l'exécutif

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation du budget de fonctionnement 2018

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

M. le président rappelle que le budget présenté ce soir est présenté aux conseillers sous une forme simplifiée selon les directives du budget avec 2 fonctions et 2 natures. Il rappelle que la séance de la commission des finances s'est tenue le 2 octobre dernier et qu'à cette occasion, la présentation du budget 2018 s'est déroulée de manière détaillée en présentant l'intégralité des rubriques sous la forme de 4 fonctions et de 5 natures.

Il passe la parole à **M. Revillet**, secrétaire général.

M. Revillet dit qu'il va parler uniquement des postes qui sont en changement par rapport à 2017.

Poste 01-30/Charges du personnel

L'augmentation de CHF 4'800.- reflète l'augmentation des indemnités des deux adjoints de CHF 200.- par mois.

Poste 01-31/Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'augmentation de CHF 6'500.- répercute les honoraires du procès-verbaliste (CHF 5'500.-) ainsi qu'une réserve en vue de l'achat d'une tablette (CHF 1'000.-) pour le futur conseiller municipal.

Poste 02-30/Charges du personnel

Il a été décidé d'augmenter la rubrique du traitement du personnel de CHF 30'000 en précisant qu'il s'agit d'une somme mise au budget et en soulignant que celle-ci ne sera pas forcément dépensée. Cette augmentation permettra d'avoir un peu de flexibilité notamment concernant la réévaluation éventuelle de salaires, en précisant que ces dernières années le taux d'occupation du personnel communal a fortement progressé sans que cette rubrique soit réajustée en conséquence.

M. Jaccard plaide volontiers pour un réajustement des salaires au sein du personnel de la commune, mais il ajoute que ce processus doit s'effectuer dans un maximum de transparence.

M. le président répond que les montants des salaires ne peuvent pas être communiqués. C'est une règle en vigueur dans toutes les communes genevoises. Il s'agit d'une prérogative du maire. Cela dit, cette somme permettra au maire d'avoir une marge de manœuvre afin d'effectuer des ajustements nécessaires de certains salaires d'ici à la fin de la législature.

M. Jaccard demande à ce que cette augmentation soit le reflet d'une réalité, afin qu'elle ne pèse pas d'autres postes ou dépenses.

M. le président répond qu'il en est bien conscient.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

M. Grept dit qu'il aurait voulu savoir si les salaires seront ajustés sur base de ce qui se fait ailleurs.

M. le président répond que ce sera le cas. En outre, il rappelle que les conseillers pourront voir la somme effectivement dépensée dans les comptes de l'année prochaine, et la comparer à la somme qu'ils auront votée dans le budget de cette année.

02-31/Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'augmentation de CHF 9'500.- concerne l'achat éventuel d'un clavier ou d'un écran pour le secrétariat, l'achat de tableaux d'artistes soraliens pour la mairie, de la vaisselle pour la salle communale et d'un four pour la taverne, le protocole (apéro des nouveaux habitants), les honoraires augmentés du réviseur sous la nouvelle comptabilité MCH2. Par contre, les charges concernant l'entretien de la mairie sont en nette diminution.

02-42/Taxes

La perte de la recette de CHF 13'200.- est à mettre en relation avec la conciergerie de l'immeuble des Chavannes, qui ne sera plus effectuée par un employé de la mairie contre un dédommagement de la régie, mais par une entreprise privée qui s'occupera également des nouveaux immeubles.

M. Jaccard dit que la commission des Finances aurait apprécié de voir plus de devis concernant des dépenses comme le four, par exemple.

M. Revillet répond que cette année les devis ont manqué pour cause de manque de temps lié au remaniement du plan comptable communal, mais qu'ils seront plus nombreux en accompagnement du budget de l'année prochaine.

Mme Jaggi dit que c'est aussi le rôle des commissions de prévoir les dépenses et les devis en conséquence.

21/Scolarité obligatoire

Les augmentations concernent :

| | |
|--|---------------|
| Achat de pupitres et de chaises pour l'école | +CHF 5'000.- |
| Achat d'un défibrillateur | +CHF 4'000.- |
| Réfection fenêtres à l'école | +CHF 15'000.- |
| Transport scolaire | +CHF 1000.- |
| Eau et l'énergie | +CHF 2'000.- |

Les diminutions concernent :

| | |
|---|---------------|
| Pas de promotions | -CHF 25'000.- |
| Pas d'achat de four pour cuisine scolaire | -CHF 5'500.- |

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

3-31/Culture, sport et loisirs, églises

Le gain de CHF 53'700.- est à mettre en relation avec :

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Pas de 1 ^{er} août | -CHF 16'000.- |
| Pas de fête à Soral | -CHF 38'000.- |

34-31/Sports et loisirs

L'augmentation des charges de CHF 22'800.- comprend :

| | |
|---|--------------|
| Engrais pour parcs et promenades | +CHF 2'000.- |
| Aménagement bacs à fleurs et bancs devant mairie | +CHF 6'000.- |
| Entretien parcs et espaces verts, taille des arbres | +CHF 5'000.- |
| Réaménagement de la place de jeu | +CHF 9'800.- |

57-36/Aide sociale et domaine de l'asile

Ce poste concerne l'IMAD, le Cap Emploi, etc.

59/Domaine social, non mentionné ailleurs

Ce poste concerne l'aide humanitaire en Suisse et à l'étranger, dont CHF 6'500.- dédiés au Burkina Faso.

61-31/Circulation routière

L'augmentation de CHF 18'850.- concerne l'achat d'une vingtaine de potelets en remplacement de ceux qui existent déjà, mais en hauteur de 90 cm, ainsi que le changement éventuel de prestataire pour l'ouverture et la fermeture de la douane.

73/Gestion des déchets

L'augmentation de CHF 19'000.- concerne, entre autres :

| | |
|--|---------------|
| Traitement des déchets (due à l'augmentation de la population) | +CHF 12'500.- |
| Entretien de la déchetterie (pour la remise à neuf du matériel) | +CHF 4'000.- |

77-31/Protection de l'environnement

L'augmentation de CHF 4'150.- concerne :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Creuse de tombes | +CHF 1'950.- |
| Réfection du portail du cimetière | +CHF 2'200.- |

91-40/Revenus fiscaux

Le gain de CHF 55'094.- concerne les recettes fiscales de la commune.

92-36/Conventions fiscales

La dépense supplémentaire de CHF 3'832.- (sur un total de CHF 25'921.-) désigne le versement aux communes françaises.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

93-36/Péréquation financière

Dépenses et perte de gain sont à mettre en relation avec la péréquation financière, imposée à la commune.

96-34/Administration de la fortune et de la dette, charges financières

Concerne le coût des immeubles, régie, eau, entretien, assurances, valeur locative.

96-44/Revenus financiers

Concerne les loyers à encaisser en 2018.

Fin de la présentation du budget 2018.

M. Revillet passe ensuite en revue :

- Le tableau des amortissements du PA et de FIDU
- Le plan intentionnel des investissements
- Le tableau récapitulatif du budget administratif 2018

M. Genoud demande dans quelle rubrique se trouvent les subventions pour les associations.

M. Revillet répond qu'elles se trouvent à la rubrique 34-36.

Mme Dougoud demande où se trouve le montant de CHF 2'000.- destiné à l'Association des parents d'élèves.

M. Revillet répond que cette somme se trouve à l'intérieur de la rubrique 21-36 du budget.

M. Jaccard remercie M. Revillet pour tout le travail qui a été réalisé.

3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de CHF 330'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

Approuvée par 7 voix pour et 2 abstentions.

4. Révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan n° 2016-01

Après un bref exposé de Mme Jaggi, M. le président soumet la résolution au vote.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

Vu la volonté du département de l'environnement, transports et agriculture (DETA) de procéder à une révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre;

vu la mise à l'enquête publique de cette révision partielle, qui s'est déroulée du 14 juin au 13 juillet 2017;

vu qu'aucune remarque n'a été émise à ce sujet de la part de citoyens, propriétaires ou groupements;

conformément à la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal décide, par 3 voix contre et 6 abstentions :

1. De préavis défavorablement le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01, à Soral, élaboré par le DETA, version du 25 août 2017, sans y apporter de remarques supplémentaires.
2. D'inviter le maire à transmettre son préavis au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption.

5. Propositions et questions individuelles

Aucune.

6. Communications de l'exécutif

M. G. Fontaine informe les membres de la commission des bâtiments que, selon leur souhait, ils sont conviés à une réunion de chantier ce mercredi à 16h00. Il rappelle qu'il s'agit d'une intervention technique sur demande d'un locataire.

M. Jaccard dit que suite à la démission de M. Alexandre Dunand, quatre candidatures se sont spontanément présentées pour son remplacement, et qu'au terme d'un processus démocratique approuvé par la Canton, la candidature de Monsieur Olivier Farner a été retenue et déposée au service des votations-élections ce lundi 16 octobre.

La séance est levée à 19h55.